

## L'automédication

(Octobre 2009)

### Définition

Il n'existe pas de définition officielle de l'automédication dans le Code de la Santé Publique. Cependant, dans un rapport rendu au Ministre de la santé en janvier 2007<sup>1</sup>, Alain Coulomb et Alain Baumelou définissent l'automédication « *comme un comportement et non comme une catégorie de produits. Ainsi, est défini comme automédication, le fait pour un patient d'avoir recours à un ou plusieurs médicaments de prescription médicale facultative dispensé(s) dans une pharmacie et non effectivement prescrit(s) par un médecin.* »

### Cadre réglementaire des médicaments\*

	Mode de prise en charge	Lieu de vente	Conditions de vente	Publicité au grand public	Automédication ?
<b>Produits à prescription médicale obligatoire</b> (Liste 1 & 2)	Médicaments remboursables	En <i>officine</i> uniquement, derrière le comptoir	Prix et marges réglementés	Interdite	NON
	Médicaments non remboursables				
<b>Produits à prescription médicale facultative</b> (Hors liste)	Médicaments remboursables seulement sur ordonnance	En <i>officine</i> uniquement, derrière le comptoir	Prix et marges réglementés	Autorisée mais réglementée	Prescrits : NON
					Non prescrits : <b>OUI</b>
	Médicaments non remboursables	En <i>officine</i> uniquement, en vente libre, derrière <i>ET/OU</i> devant le comptoir	Prix et marges libres	Autorisée mais réglementée	Prescrits : NON
					Non prescrits : <b>OUI</b>

(\*) Médicaments disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les produits d'automédication potentielle doivent comporter dans leur conditionnement, à l'intention des usagers, une information écrite, appropriée et dûment autorisée.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, les pharmaciens sont autorisés à mettre à disposition du public, dans leur officine, (dans un espace spécialement dédié à cet effet), certains médicaments en « libre accès ».

<sup>1</sup> Alain Coulomb, Alain Baumelou. Situation de l'automédication en France et perspectives d'évolution : marché, comportements, positions des acteurs. Janvier 2007

## **Nouveau contexte réglementaire français : le libre accès**

Un décret autorisant le « libre accès » a été publié le 1<sup>er</sup> juillet 2008 au Journal Officiel<sup>2</sup>. Il autorise la mise à disposition de certains médicaments devant le comptoir des pharmacies d'officine, en accès direct, dans un espace spécialement dédié à cet effet. L'Afssaps (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) est chargée de définir la liste des médicaments<sup>3</sup>, dits de médication officinale, concernés par cette mesure selon des critères visant à garantir la sécurité sanitaire et la sécurité des patients. Il s'agit de médicaments pouvant être utilisés sans intervention d'un médecin pour le diagnostic, l'initiation ou la surveillance du traitement du fait de leurs indications thérapeutiques. Ils présentent de plus, une posologie, une durée prévue de traitement et une notice adaptées, ainsi qu'un contenu du conditionnement correspondant à la posologie et à la durée prévue de traitement.

La liste des médicaments de médication officinale est mise à jour régulièrement par l'Afssaps. Elle comptait en septembre 2009 environ 260 médicaments de prescription médicale facultative, 18 médicaments à base de plantes et 24 médicaments homéopathiques.

Le « libre accès » n'est pas une obligation pour le pharmacien ; chaque pharmacien d'officine est libre de décider ou non de mettre à disposition des patients certains médicaments de la liste établie par l'Afssaps.

En outre, selon le décret, le pharmacien doit mettre « *à la disposition du public les informations émanant des autorités de santé relatives au bon usage des médicaments de médication officinale* ». Il s'agit de fiches diffusées par l'Afssaps, rédigées en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens, des associations de patients, des syndicats de pharmaciens et les laboratoires pharmaceutiques exploitant les spécialités concernées. Certaines concernent des substances (paracétamol, ibuprofène et aspirine), d'autres des troubles courants (rhume, rhinite allergique, etc.).

Ce décret permettra certainement au marché automédication de s'accroître.

## **Le marché de l'automédication en France**

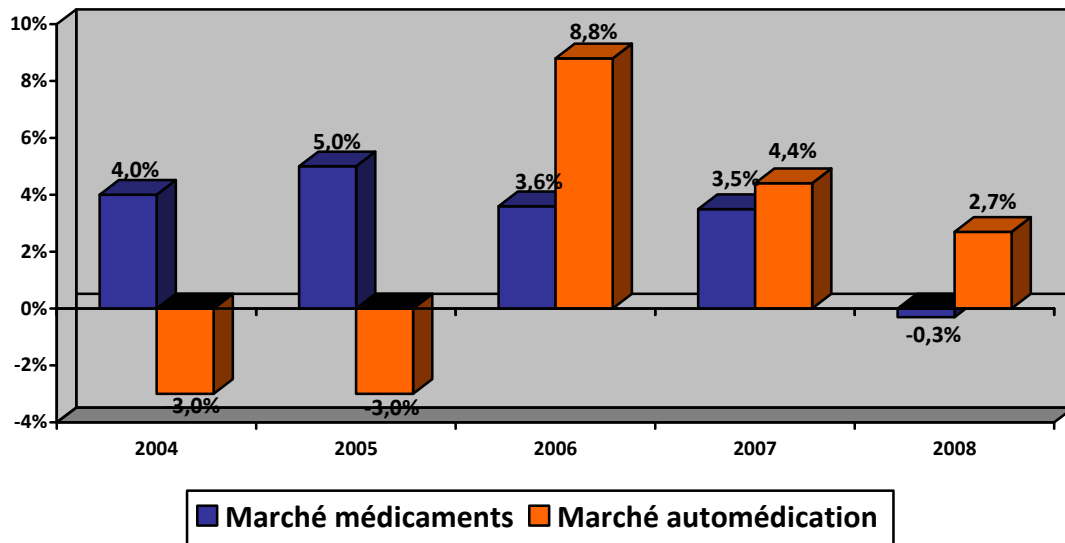
L'automédication a accéléré sa croissance en 2008 grâce à la mise en place du libre accès d'une part, et le déremboursement d'une centaine de spécialités intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2008 d'autre part. La forte croissance du marché de l'automédication constatée en 2006 (9%) s'explique également par le déremboursement d'environ 150 produits au 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

<sup>2</sup> Décret n° 2008-641 du 30 juin 2008 relatif aux médicaments en accès direct dans les officines.

<sup>3</sup> Afssaps. Dossier thématique sur les médicaments en accès direct

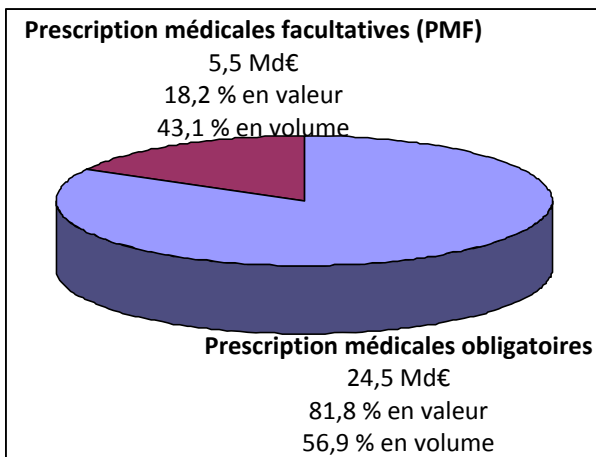
*Croissance en valeur des ventes totales de médicament et des ventes concernant l'automédication (en prix public)*



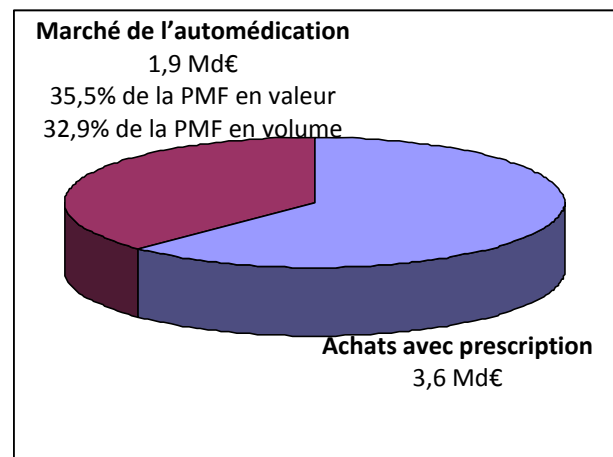
Source : Afipa d'après IMS

En 2008, le marché de l'automédication a réalisé un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros (en prix public), ce qui constitue une hausse de 20% par rapport à 2005. Il représentait 6.3% en valeur et 14,2% en volume du marché total des médicament.

Marché du médicament\* en 2008 :  
30 milliards d'euros\*\*



Marché des prescriptions médicales facultatives en 2008 : 5,5 milliards d'euros\*\*



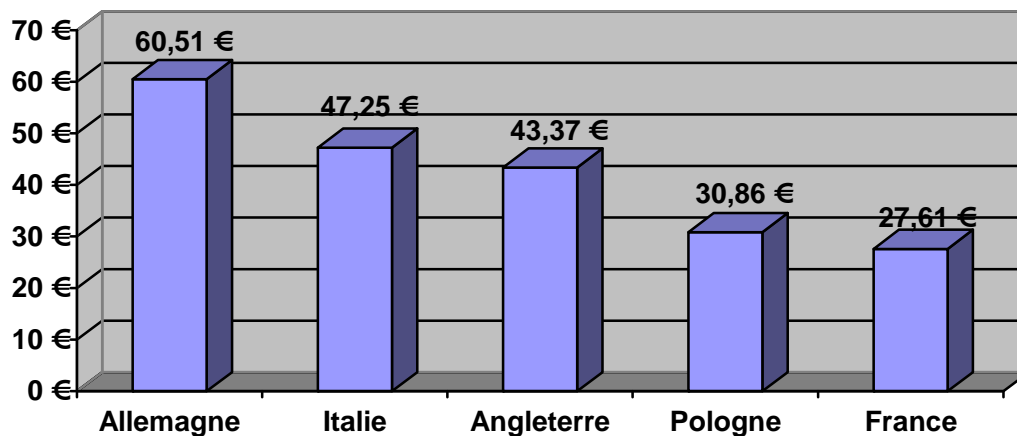
(\*) Médicaments disposant d'une AMM

(\*\*) Marché en prix public

Source : Afipa d'après IMS

Les dépenses moyennes d'automédication des français sont bien moins importantes que dans certains pays d'Europe comme on peut l'observer dans le graphique ci-dessous.

#### Dépense moyenne annuelle d'automédication (en euros)



Source : Afipa d'après IMS 2005

Par ailleurs, en janvier 2008, 18% des Français déclaraient souvent pratiquer l'automédication et 53% déclaraient la pratiquer parfois, selon un sondage TNS pour l'Afipa (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication responsable).

#### **Rapports complémentaires**

Alain Coulomb, Alain Baumelou. Situation de l'automédication en France et perspectives d'évolution. Janvier 2007.

<http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/automedication/rapport.pdf>

Afssaps : Dossier thématique sur les médicaments en accès direct

[http://www.afssaps.fr/Dossiers-thematiques/Medicaments-en-acces-direct/Medicaments-en-acces-direct/\(offset\)/0](http://www.afssaps.fr/Dossiers-thematiques/Medicaments-en-acces-direct/Medicaments-en-acces-direct/(offset)/0)

Ministère de la Santé. Dossier de presse « Libre accès à certains médicaments devant le comptoir ». 1<sup>er</sup> juillet 2008.

[http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_de\\_presse\\_-\\_Librea\\_acces\\_medicaments.pdf](http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_Librea_acces_medicaments.pdf)

Enquête AFIPA/TNS. « Libre accès aux médicaments sans ordonnance en officine » Point de vue du Grand Public. 29 janvier 2008.

[http://www.afipa.org/afipa/pdf/4303\\_synthese\\_presse\\_enquete\\_tns\\_healthcare-afipa\\_.pdf](http://www.afipa.org/afipa/pdf/4303_synthese_presse_enquete_tns_healthcare-afipa_.pdf)

#### **Documents complémentaires**

Libre accès de certains médicaments devant le comptoir (9 juillet 2008).

[http://www.gsk.fr/avenirdelasante/actualite/2008/juillet\\_numero1.html](http://www.gsk.fr/avenirdelasante/actualite/2008/juillet_numero1.html)

**Liens utiles :**

Afssaps

<http://www.afssaps.fr>

Afipa (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication Responsable)

<http://www.afipa.org>

Ministère de la Santé

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/>